



Rapport : FIN2024-13  
Date : 27 mars 2024  
Soumis par : Frédéric Desnoyers  
Objet : Règlement de débenture 2024

### Nature / Objectif

Pour autoriser une débenture sur 10 ans à 4,52% avec amortissement au montant de capital de 516,023.00 \$ et une débenture sur 20 ans à 4,80% avec amortissement au montant de capital de 10,501,935.17 \$.

### Directive/Politique antécédente

Le 14 février 2024, le Conseil a approuvé le rapport FIN2024-05 afin de soumettre une application pour une émission de dette à long terme pour un total de 11 017 958.17\$.

### Recommandation du service

BE IT RESOLVED THAT By-law No. 2024-40, being a by-law to authorize the borrowing upon amortizing debentures in the principal amount of \$516,023.00 towards the cost of various projects, be adopted.

FURTHER BE IT RESOLVED THAT By-law No. 2024-41, being a by-law to authorize the borrowing upon amortizing debentures in the principal amount of \$10,501,935.17 towards the cost of various projects, be adopted.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2024-40, étant un règlement visant à autoriser un emprunt par l'émission de débentures pour un montant de 516 023,00 \$ envers le coût de divers projets, soit adopté.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2024-41, étant un règlement visant à autoriser un emprunt par l'émission de débentures pour un montant de 10 501 935,17 \$ envers le coût de divers projets, soit adopté.

### Historique

En février 2024, le Conseil a autorisé de soumettre une application avec Infrastructure Ontario au montant de 11,017,958.17 \$ pour les projets suivants :

Nom	Montant
Améliorations au plan de traitement des égouts	10 501 935,17 \$
Camion pompe/citerne	516 023,00 \$
Total	<b><u>11 017 958,17 \$</u></b>

### Discussion

Suite à la révision de l'application, aucun changement n'a été nécessaire. Le montant et les projets qui avaient été inclus dans l'application restent les mêmes.

Le montant de 11 017 958,17 \$ sera financé par les débetures suivantes et ce rapport autorise une débenture de 10ans au montant de 516 023,00 \$ et une débenture de 20 ans au montant de 10 501 935,17 \$.

Année	Supporté par les taxes	Supporté par les taux d'égouts	Total
20	-	10 501 935,17	10 501 935,17 \$
10	516 023	-	516 023 \$
Total	<u>516 023 \$</u>	<u>10 501 935,17 \$</u>	<u>11 017 958,17 \$</u>

### Consultation

N/A

### Recommandation ou commentaires du comité

N/A

### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Les paiements de la dette se feront sur une base mensuelle sur 10 et 20 ans commençant le 1er juin 2024. Ces montants étaient déjà budgétés dans le budget 2024. Lors de l'établissement du budget 2024, des taux de 5,07 % et 5,21% avaient été utilisé. Par conséquent il y aura un léger surplus en 2024. Le budget sera ajusté pour 2025.

### Implications légales

N/A

### Gestion du risque (risk management)

N/A

## Implications stratégiques

N/A

## Documents d'appui

By-Law 2024-40 – 10 year debenture

By-Law 2024-41 – 20 year debenture